

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2022

---

VISANT À INSTAURER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES EN  
FORMATION - (N° 323)

## AMENDEMENT

N° AS15

présenté par

M. Muller, Mme Auзанot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,  
Mme Levavasseur, M. Marchio et Mme Mélin

-----

### ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.